



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones rurales

Question écrite n° 71535

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, sur le tourisme dans les territoires ruraux. En effet, levier de développement local, le tourisme connaît un essor dans les territoires ruraux où il concentre aujourd'hui 33 % des nuitées en France, mais seulement 20 % de la consommation touristique. Il souhaiterait savoir ce qu'il entend faire à ce sujet.

Texte de la réponse

Le gouvernement soutient le développement touristique des zones rurales qui participent à l'attractivité de la France et qui comportent de nombreux atouts, comme la variété des paysages, du patrimoine, des espaces naturels, la découverte de traditions et savoir-faire, une offre de loisirs en forte progression ou des prix d'hébergement globalement moins élevés. Cette offre est diffuse, parfois insuffisamment recensée et organisée, ce qui constitue autant de difficultés pour les destinations. Pour pallier ces difficultés, le gouvernement accompagne les acteurs locaux, publics et privés, qui se mobilisent au service de la qualité et de l'organisation de l'offre touristique ou participent à l'avènement de nouvelles destinations touristiques en zone rurale. La politique interministérielle s'oriente principalement sur la valorisation, la protection du patrimoine naturel, rural et sur le développement des produits de qualité à travers le renforcement des réseaux professionnels ainsi qu'au soutien apporté aux structures de développement local capables de coordonner l'ensemble des acteurs. A l'issue des Assises du tourisme, le gouvernement a annoncé le lancement de cinq pôles d'excellence touristique dans des domaines où l'offre est insuffisamment développée ou valorisée. Parmi ceux-ci, quatre permettront aussi d'accompagner les territoires ruraux : oenotourisme, tourisme de montagne, écotourisme, tourisme autour des savoir faire. Enfin, les contrats de destination doivent pleinement participer au développement des territoires ruraux, dès lors qu'ils s'inscrivent dans une destination à vocation internationale. Ces contrats ont en effet pour objectif de conquérir de nouvelles clientèles autour de marques lisibles et fédératrices à l'international, mais aussi de mettre en place des actions structurantes.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71535

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 décembre 2014](#), page 10420

Réponse publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 890